

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 01/10/2024 - 130246 - 2023 B 26039 - 978 027 159 - 1POINT6

1POINT6

Société par actions simplifiée

Capital : 1000 euros

Siège social : 10 rue de la Paix – 75002 Paris

978 027 159 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2024

Les soussignés :

- **321founded Group, représentée par M. Romain Ledru-Mathé**, détenant 7.500 actions ; et
- **Monsieur Patrick Amiel**, détenant 2.500 actions,

ci-après dénommés les « **Associés** », détenant ensemble la totalité des 10.000 actions de la Société, représentant 100% du capital et des droits de vote de la Société,

Confirmant que l'ensemble des documents prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables leur ont été communiqués, ou qu'ils ont été tenus à leur dispositions,

Renonçant, en tant que de besoin, au bénéfice des dispositions légales, réglementaires et/ou statutaires applicables, relatives aux délais de mise à disposition des documents requis par la loi,

Reconnaissant avoir disposé, préalablement aux présentes, d'un délai suffisant pour prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables et notamment :

- Les statuts de la Société ;
- Le texte des décisions ;
- Le procès-verbal des décisions du Comité stratégique en date du 03 septembre 2024 ;
- La lettre de démission de Monsieur Frédéric MINOT de ses fonctions de salarié de la Société (en qualité de Directeur des opérations) datée du 03 septembre 2024 ;
- Le rapport du Président,

Ont pris en application des stipulations de l'article 21 des statuts de la Société, autorisant la prise de décision par acte sous seing privé, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Déclarations et renoncations préalables ;
- Nomination de Monsieur Frédéric MINOT en qualité de Directeur Général de la Société ;
- Pouvoir pour les formalités.

DECISION PRELIMINAIRE

Déclarations et renoncations préalables

Les Associés,

déclarent que l'ordre du jour, le texte des décisions, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements (les « **Documents d'Information** ») ont été tenus au siège social, à la disposition des Associés dans un délai suffisant pour leur permettre de voter en toute connaissance de cause sur les décisions qui leur sont proposées,

déclarent avoir été pleinement et utilement informés de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre,

décident de renoncer à se prévaloir, à quelque titre que ce soit, des stipulations des statuts dans ce cadre ou relatives au délai d'information,

déclarent, en tant que de besoin, renoncer à se prévaloir du délai légal ou statutaire, le cas échéant,

de mise à disposition des Documents d'Information, reconnaissant dès lors expressément que ces Documents d'Information ont été mis à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre d'avoir toutes les informations nécessaires pour statuer en connaissance de cause sur les décisions mises à l'ordre du jour et déclarant expressément se satisfaire des termes et du contenu de ces rapports.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIEME DECISION

Nomination de Monsieur Frédéric MINOT en qualité de Directeur Général de la Société

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport du Président,

rappellent que le Comité stratégique a approuvé la présente décision suivant délibérations en date du 03 septembre 2024,

décident de nommer en qualité de Directeur Général de la Société :

M. Frédéric MINOT, né le 30 mai 1980 à Aix en Provence, de nationalité française, demeurant 7, Rue Geoffroy Saint Hilaire, 75005 Paris,

décident que cette nomination prend effet à la date de démission de Monsieur Frédéric MINOT de ses fonctions de salarié de la Société (en qualité de Directeur des opérations) et concomitamment à celle-ci, soit le 03 septembre 2024, Monsieur Frédéric MINOT ayant été dispensé de son préavis,

décident que cette nomination est réalisée pour une durée indéterminée,

prennent acte que **M. Frédéric MINOT** a déclaré accepter les fonctions qui lui sont ainsi confiées et qu'il n'est frappé qu'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

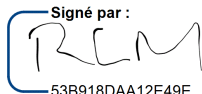
TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

Nous vous proposons de donner tout pouvoir au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, conformément aux textes légaux en vigueur. Pouvoir est également donné de déposer et de signer tous formulaires, produire toutes justifications, faire toutes déclarations, affirmations et réserves, acquitter tous droits et taxes, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous-seing privé qui, après lecture a été signé par l'ensemble Associés via DocuSign.

Signé par :

53B918DAA12E49E...

321founded Group
Représenté par M. Romain Ledru-Mathé

DocuSigned by:

F952D04A11A7442...

M. Patrick Amiel